

Famille

À propos de la Division

La Division de la famille du Département de la Justice est responsable de la protection des enfants et des familles vulnérables. Elle s'occupe de la dépendance et de la négligence, de la pension alimentaire pour enfants, ainsi que de la délinquance et de l'absentéisme des mineurs. Cette responsabilité inclut la préparation et la présentation d'affaires pénales et civiles devant le tribunal de la famille et les tribunaux de paix. La Division de la famille fournit également une assistance juridique à d'autres organismes d'application de la loi et agences de l'État. La division est dirigée par la directrice de la division, Kelly Singleton, qui est nommée par le procureur général. La division de la famille est organisée dans tout l'État en trois unités : Délinquance juvénile et absentéisme, protection de l'enfance, et pension alimentaire pour enfants.

Signalement obligatoire de la maltraitance des enfants et de la négligence au Delaware

Tous les cas présumés de maltraitance et de négligence envers les enfants **doivent** être signalés à la ligne de signalement 24 heures sur 24 de la Division des services à la famille (DFS) ou en ligne. Vous pouvez également appeler n'importe quelle agence de l'application de la loi ou le 911, mais pas au lieu de contacter le DFS. Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve. Toute personne faisant un signalement de bonne foi sur des motifs raisonnables est immunisée contre les poursuites. Pour plus d'informations sur le signalement de la maltraitance des enfants et de la négligence, veuillez visiter iseethesigns.org.

Appeler pour faire un signalement au 800-292-9582

Unités de la Division de la famille

Unité de protection de l'enfance

Les procureurs généraux adjoints de l'unité de protection de l'enfance poursuivent les affaires civiles de dépendance/négligence, les affaires de résiliation des droits parentaux, et les affaires du registre de protection de l'enfance devant le tribunal de la famille de l'État du Delaware. Les procureurs généraux adjoints de l'unité de protection de l'enfance s'occupent également des appels de ces affaires devant la Cour suprême du Delaware.

L'unité de protection de l'enfance travaille souvent en collaboration avec le Département des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille, le bureau de l'avocat des enfants, le

centre d'assistance aux enfants et divers organismes d'application de la loi sur les affaires de dépendance/négligence des enfants.

Unité de pension alimentaire pour enfants

L'unité de pension alimentaire pour enfants du Département de la Justice travaille avec la [Division des services de pension alimentaire pour enfants](#) (DCSS) pour obtenir environ 90 millions de dollars par an pour les enfants du Delaware. Les avocats du DOJ représentent le DCSS pour établir, modifier et exécuter les ordonnances alimentaires pour enfants. L'unité traite également les affaires criminelles de non-paiement de la pension alimentaire et fait respecter les ordres étrangers en provenance d'autres États et de divers pays internationaux en vertu de la Loi uniforme sur la pension alimentaire pour enfants entre États.

Les parents qui ont des questions sur les pensions alimentaires pour enfants doivent communiquer avec la [Division des pensions alimentaires pour enfants](#). Des lignes d'assistance automatisées (AAL) sont disponibles sans frais 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tandis que des spécialistes en soutien aux enfants sont disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 :

Comté de New Castle : (302) 577-7171 ou (302) 395-6520

Comté de Kent : (302) 739-8299

Comté de Sussex : (302) 856-5386

Vous pouvez également obtenir des informations sur les services disponibles, la façon de devenir un client du DCSS, les options de paiement et plus encore sur le site Web du DCSS en allant à www.dhss.delaware.gov/dhss/dcse.

Unité de délinquance juvénile et d'absentéisme

L'unité de délinquance juvénile et d'absentéisme mène toutes les procédures impliquant des mineurs devant le tribunal de la famille et traite des questions d'absentéisme devant les tribunaux de paix. L'unité assure la coordination entre la police, les services de probation, les écoles et les tribunaux, et s'efforce de régler les affaires de manière à protéger la communauté tout en servant au mieux les intérêts du mineur. L'unité reconnaît l'ampleur et la diversité des problèmes auxquels les jeunes sont confrontés aujourd'hui et s'engage dans des efforts de prévention du crime tels que l'éducation sur les gangs, des programmes de réduction de l'absentéisme, des initiatives de justice réparatrice, la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité scolaire. Par exemple, les statistiques montrent que la prévention du harcèlement scolaire accroît la sécurité à l'école, améliore les environnements d'apprentissage, réduit les taux d'absentéisme et diminue la criminalité. Par conséquent, l'unité des mineurs a fait de la prévention du harcèlement scolaire une priorité en organisant régulièrement des séminaires sur le harcèlement et le cyberharcèlement à l'intention des étudiants, des administrateurs scolaires et des parents.

Ressources utiles

[Tribunal de la famille](#)

[Foire aux questions](#)

[Pension alimentaire pour enfants](#)